



MODALITES des contrats 2022
Fromages de chèvres – SCEA Les Trois Terres
Claire et Jérôme GARCIN
Exploitation située à Passy
(fromages pur chèvre - fermiers au lait frais)

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'adhérent s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'association « *Amaplace sur la terre* ».
- (Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur simple demande auprès de l'une des personnes du bureau.)
- **Venir chercher son panier aux dates prévues** pendant toute la durée de son contrat, en respectant les horaires de distribution et **prévenir à l'avance** afin de laisser le panier à la cave de Lépigny ou doubler le panier suivant. **Sans cela, le panier sera redistribué à la distribution.**
 - A partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production. Dans le cas où le producteur ne pourrait assurer une garniture complète des paniers, l'adhérent ne peut prétendre à un quelconque remboursement, une solution serait cherchée avec le producteur et les adhérents.

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc....) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du bureau de l'association afin de rechercher un éventuel remplaçant (sous réserve de formuler sa demande suffisamment à l'avance).

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent.
- Faire de son mieux pour compenser les paniers éventuellement incomplets.
- Informer sur ses savoir-faire, pratiques par rapport à la charte des Amap et aux principes de l'agriculture paysanne, selon ses possibilités et contraintes (économiques, locales...).
- produire dans le respect d'une agriculture socialement équitable et écologiquement saine.

Les variétés de fromages proposés :

- Petits frais (100 g)
- Sérac (pot de 250 g)
- Chèvre fermier, type « chevrotin » (250 g) appelé « trolle »
- Tommette (450 g)
- Mousse ail - ciboulette

Contenu et montant des contrats :

Panier à 8 € :	Panier à 12 € :
<ul style="list-style-type: none">- Soit 1 tomette- Soit 1 petit frais + 1 trolle- Soit 1 mousse ail et fines herbes + 1 trolle- Soit ½ tomette et 1 sérac	<ul style="list-style-type: none">- Soit 3 petit frais + 1 trolle- Soit 1 frais + 1 trolle + 1 sérac- Soit 2 frais + 1 tomette- Soit 1 mousse ail ciboulette + 1 petit frais + 1 trolle

Il s'agit de contenus donnés à titre indicatif. Suivant les stocks de fromages, certains choix pourraient ne pas être honorés. Afin de vous satisfaire au mieux, les producteurs vous demanderont à chaque distribution votre choix de panier pour la distribution suivante.

- **CONTRATS :**

FORMULES	ANNUEL Du 24/02 au 22/09/2022 16 distributions	SAISONNIER Du 02/06/2021 au 22/09/2022 9 distributions
GRAND PANIER 12 €	192,00 € (ou 3 fois 64€)	108,00 € (ou 2 fois 54€)
PETIT PANIER 8 €	128,00 € (ou 2 fois 64€)	72,00 €

- **LES DISTRIBUTIONS :**

Un Jeudi sur deux, du jeudi 24 février au 22 septembre pour les contrats annuels, du 2 juin au 22 septembre pour les contrats saisonniers.

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
	10	7	5	2	14	11	8
	24	21	19	16	28	25	22
24				30			

- **LIEUX ET HORAIRES :**

A la Ferme Associative du Pays du Mont-Blanc, 1086 Route de Sallanches - Domancy entre 17h30 et 18h30.

Pensez à vous munir d'un contenant pour éviter l'emploi d'emballages superflus.

Pour tous renseignements :

Producteur : Claire et Jérôme GARCIN

Référente : Isabelle PEILLEX : 06 79 87 12 76

Le contrat d'engagement qui suit est à renvoyer complété et signé à :

Isabelle PEILLEX, Le Chamois d'Or, 3341 Route du Plateau d'Assy, 74190 PASSY

Accompagné de :

- 1 chèque de cotisation de 15 € à l'ordre de l'association Amaplace sur la terre pour l'adhésion 2021 à l'AMAP.

- Le règlement des paniers pour la saison à l'ordre de SCEA les Trois Terres (possibilité de payer en plusieurs fois comme indiqué dans le tableau)



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Fromages de chèvres – SCEA Les Trois Terres

Saison 2022

producteur/adhérent/référent

-----ENTRE L'ADHERENT-----

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

-----ET LE PRODUCTEUR-----

Claire et Jérôme GARCIN
SCEA Les Trois Terres
3065 Route de Servoz
74190 PASSY

Entourez le type de contrat que vous souhaitez :

FORMULES	ANNUEL Du 24/02/2022 au 22/09/2022 16 distributions	SAISONNIER Du 3/06/2022 au 22/09/2022 9 distributions
GRAND PANIER 12 €	192,00€ (ou 3 fois 64€)	108,00 € (ou 2 fois 54€)
PETIT PANIER 8 €	128,00€ (ou 2 fois 64€)	72,00 €

MONTANT TOTAL :

REGLEMENT :

(à l'ordre de SCEA les Trois Terres)

(Possibilité de régler en plusieurs fois. Le premier chèque est encaissé à la signature. Merci de préciser les dates d'encaissement souhaitées pour les suivants, sachant que cela doit être fait avant la dernière distribution.)

Je m'engage à :

- Respecter le règlement d'Amaplace sur la Terre (en ligne sur le site : amaplacesurlaterre.fr).
- Régler ma cotisation à l'AMAP de 15 € pour l'année 2021

Fait à _____, le _____

Le producteur :

L'adhérent